

**Pôle Education, Université,  
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2017 - 932

**ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**de TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Madame KOOS en date du 19 juin 2017,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la Table par Madame KOOS, 6 rue de Lorraine, 52000 Chaumont, constitué d'une assiette à oeufs en faïence de Nevers, vers 1760, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à MONTAUBAN, le 28 juin 2017

Le Président,